



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° DEL2026-066 - DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	34	35

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nassera HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGI-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés :

Procurations : Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à M. Gérard GAILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur Alain OUDARD

Dans le cadre des actions gouvernementales destinées à renforcer le lien entre la Nation et les forces armées, le Secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des Anciens Combattants, a instauré en 2001 une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense au sein de chaque conseil municipal.

Le conseiller municipal exerçant la fonction de correspondant défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié de l'Etat pour toute question relative à la défense. Il est destinataire d'une information régulière, et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne ainsi que de s'occuper du recensement.

Il est proposé de désigner M. Pierre GONZALVEZ comme conseiller municipal en charge des questions de défense.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33,
Vu les circulaires des 26 octobre 2001, 18 février 2002 et 27 janvier 2004 relatives à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,
Vu l'instruction ministérielle du 24 avril 2002,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**, (7 abstentions)

Article 1 : De désigner M. Pierre GONZALVEZ comme conseiller municipal en charge des questions de défense, exerçant la fonction de correspondant défense.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Monsieur Alain OUDARD
Secrétaire de séance

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 28 avril 2026

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 29 avril 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.